

S'il jouit de ces deux précieux avantages, il le doit à un fait sans exemple dans les fastes de la pharmacie...

Un traitement radical par le Rob vaut bien une opération chirurgicale! Enfin, ce remède ne pouvant guérir que s'il est pris méthodiquement...

Elle croit, dans l'intérêt des malades à l'étranger, devoir rappeler un fait historique dont les conséquences sont très graves.

La Société royale de médecine n'a pas borné son approbation au Rob, elle l'a étendu à son administration régulière.

Elle croit, dans l'intérêt des malades à l'étranger, devoir rappeler un fait historique dont les conséquences sont très graves.

1° Le Rob de Laffecteur ne contient pas de mercure; 2° Le remède et la Méthode Laffecteur peuvent guérir les maladies vénériennes confirmées;

Cette précieuse Méthode, qui est totalement changée dans les publications du jour, a traversé soixante-sept ans sans avoir subi d'altération...

Il importe aux malades de ne pas ajouter foi à des annonces illusoires. C'est toujours, et uniquement rue des Petits-Augustins, n° 11...

L'ancienne Maison Laffecteur n'a pas sacrifié à l'esprit de boutique; le passé chez elle est une garantie du présent...

On lit dans l'Almanach Bottin du commerce (1847) quatre pages, 1846 à 1849, d'explications sur le Rob et la marque de Fabrique Laffecteur.

Nota. — MM. les militaires et marins jouissent d'une remise importante, ainsi que les personnes recommandées par MM. les médecins.

La maison Laffecteur n'a jamais publié la liste de ses correspondants, elle ne commencera pas en 1847. Ses correspondants établissent leurs relations avec elle en produisant ses lettres, factures authentiques et étiquettes collées sur les bouteilles...

La Maison Laffecteur déclare n'avoir aucune relation avec la pharmacie de Luigi Pieri à Florence. C'est à tort qu'elle annonce dans la Gazette du 20 mai 1847, avoir le dépôt général du Rob pour la Toscane.

Leur, il coûte en France 25 fr. la bouteille; il ne peut donc être vendu à Florence au prix de 20 pauls, c'est-à-dire 11 fr. 20 cent.

(Extrait de la Gazette des Hôpitaux du 1er juin 1847.)

LITS EN FER ET SOMMIERS ÉLASTIQUES. Lits de 18 à 150 f., garantis. Sommiers élastiques depuis 20 f.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES (33, rue Grand). Capital réalisé, cinq millions. Elle achète d'après les tarifs les nues-propriétés de rentes sur l'État...

PERROTIN, édit. de la Méthode Wilhem et de l'Orphéon, 3, pl. du Doyenné, en face le guichet du Carrousel

4^e VOLUME.

L'ouvrage complet, 6 volumes.

PRIX DE CHAQUE VOLUME, avec CARTES et PLANS, 5 francs.

M. FAIVRE,

Ancien Magistrat,

DIRECTEUR.

M. Daloz, député, ancien président de l'Ordre des Avocats à la Cour de cassation, vient de faire paraître le sixième volume de la nouvelle édition de la JURISPRUDENCE GÉNÉRALE DU ROYAUME en matière civile, commerciale, criminelle, administrative et d'économie publique.

Le tome 6^e que l'on annonce, renferme plusieurs Traités considérables; on y trouve, entre autres articles: Acoués, Banques, Banquier, Biens, Bigamie, Bornage, Bourse de commerce (agens de change et courtiers), Brevet d'invention, etc.

Rue d'Enghien, 34 bis.

M. DE FOY, Négociateur en MARIAGES.

SPECIALITÉ. 22^e année.

Que désirez de plus! — Chaque famille a la faculté de faire contrôler à l'AVANCE, par son notaire, les notes et documents vérifiés transmis par M. DE FOY. (Discretion stricte et loyauté.) — (AFFRANCHIR.)

CRÈME D'ÉTHÉR

DE BROU ET C^o, DE BORDEAUX. — DÉPÔT CENTRAL, RUE VIVIENNE, 4. — Cette délicieuse liqueur de table, adoptée par les gourmets de Bordeaux, est salubre à l'estomac, agréable au goût, et procure un sentiment de bien-être inexprimable; elle se prend pure ou étendue d'eau fraîche; prise avant de se coucher, elle facilite la digestion et donne un sommeil paisible.

Pharmacie, à Paris, rue St-Honoré, 327; faubourg Montmartre, 10.

Le soin d'un rhume est une affaire très importante. On sait qu'une seule imprudence peut le convertir en phlegme pulmonaire. C'est donc un véritable service à rendre à nos lecteurs que de leur signaler la PATE PECTORALE balsamique et le SIROP AU MOU DE VEAU de Dégénétais, pharmacien, comme le moyen le plus efficace contre les Rhumes, Toux, Enrouements, Asthmes, et toutes les Affections de poitrine.

TRESOR DE LA POITRINE. PATE PECTORALE BALSAMIQUE Et SIROP PECTORAL AU MOU DE VEAU de DÉGÉNÉTAIS

CHEMIN DE FER DE MONTEREAU A TROYES. Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que le versement du neuvième dixième, soit 50 fr., par action, aura lieu le 12 juillet prochain.

OU GRATIS 120 FEUILLES PAPIER A LETTRES ou achalandant un des articles ci-dessous désignés et autres: 120 FEUILLES papier superfine, 60 c.; extra fin très glacé, 75 c. et 1 fr. 25 c. par feuille.

GRATIS Traitement pendant un mois, des serofules, des dartrés lymphatiques et de la carie des os; rue Hautefeuille, 17.

ANNONCES POUR TOUS LES JOURNAUX DE PARIS, DES DÉPARTEMENTS ET DE L'ÉTRANGER N. ESTIBAL, Fermier d'annonces de plusieurs journaux, rue Neuve-Vivienne, 53 à Paris.

CHEMIN DE FER DE MONTEREAU A TROYES. Le conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer de Montereau à Troyes, a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que, conformément à l'art. 45 des statuts...

20^c 120 FEUILLES PAPIER A LETTRES ou achalandant un des articles ci-dessous désignés et autres: 120 FEUILLES papier superfine, 60 c.; extra fin très glacé, 75 c. et 1 fr. 25 c. par feuille.

DES CHEMINS DE FER. Traité de leurs polices, voitures et locomotives, d'après la loi du 15 juillet 1845. De l'expropriation des terrains affectés aux nouvelles lignes, du règlement des indemnités, des formules des actes à rédiger par les ingénieurs...

Sociétés commerciales. ERRATUM. — Aux 4^e et 10^e lignes de l'annonce parue le 24 courant, sous le n° 7990, au lieu de CHAMEAU, lisez CHOMEAU, qui est le nom de PAINÉ et SÉCHERET. (7998)

droits chimiques, demeurant à Paris, rue Frochot, 10. Il appert: Que par suite de la signification faite à la requête du sieur d'Hour, suivant exploit de Gautier jeune, huissier à Paris, en date du 16 septembre 1846, enregistrée, la société qui existait entre les sous-signés, sous la raison GADPÉVILLE et Alexandre D'HÉRIE, ayant été dissoute, aux termes de l'article 16 de l'acte de société passé devant M. Dufrene et son collègue, notaires à Paris, en date du 16 avril 1842, enregistré, M. Cadpéville a été nommé liquidateur de la société, par la sentence arbitrale sus-énoncée.

TRIBUNAL DE COMMERCE. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugements du Tribunal de commerce de Paris, en date du 23 juillet 1847, qui déclarent la faillite ouverte et en fixent provisoirement l'ouverture audit jour.

REMINES A HUITAINE. Du sieur BAZIN (Etienne), md de vins et liqueurs, quai de la Grève, 22, le 30 juin à 12 heures (N° 6998 du gr.).

CLÔTURE DE OPÉRATIONS. POUR INSUFFISANCE D'ACTIF. N. B. Un mois après la date de ces jugements, chaque créancier rentre dans l'exercice de ses droits contre le failli.

D'un acte sous seings privés fait triple à Paris, le 10 juin 1847, enregistré, M. Victor DELIGNOU, négociant, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Montmartre, n. 4.

D'un procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la compagnie des mines d'asphalte du Val-de-Travers (Suisse), créée sous la raison sociale: Auguste BABO-NEAU et C^o, et dont les statuts ont été arrêtés suivant acte reçu par M. Liard et son collègue, notaires à Paris, le 29 mai 1838.

CONVOICATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers:

PRODUCTION DE TITRES. Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré, indiquant des sommes à réclamer.

ASSEMBLÉES DU 25 JUILLET 1847. SIX HEURES: Monier, fab. de plâtre, synd. — Debonne, cul. de pavage, vérif. — Mialon, md de vins, id. — Vial, Leclercq & C^o, nég. en vins, id. — Vial, nég. en vins, id. — Poulain, commiss. en marchandises, id. — Leroy, anc. nég.-commiss. conc. — Cessolain, anc. nég. ou rosemarier, id. — Rouby, md de bois et tourneur, rem. à huitaine.

D'un contrat de société passé devant Me Chapellier, notaire à Paris, soussigné, et son collègue, l'an 1847 le 12 juin, portant cette mention: enregistré à Paris, le 14 juin 1847, folio 146, recto, cases 2 et 3, reçu 5 fr. et 50 cent. de décime, signé Delachaux et C^o.

VERIFICATIONS ET AFFIRMATIONS. Du sieur BLOCH (Jacob), md de meubles et nouveautés, faub. du Temple, 21, le 29 juin à 12 heures (N° 7167 du gr.).

CONCORDATS. Des sieurs MAHRET et GERARD, tenant l'hôtel de Londres, rue de La Harpe, 85, le 1^{er} juillet à 1 heure (N° 2150 du gr.).

REPARTITIONS. Du 21 mai 1847: Séparation de corps et de biens entre Heloise-Marguerite CATINOR et Louis-François BAKER, à Paris, rue du Faub.-du-Temple, 33. — Jooss, avoué.

Table with columns: Cours de Bourse du 24 Juin, Désignations, et Au comptant. Lists various market rates and exchange values.

Étude de Me VANIER, agréé au Tribunal de commerce de Paris, rue Neuve-St-Augustin, 7.

D'un contrat de société passé devant Me Chapellier, notaire à Paris, soussigné, et son collègue, l'an 1847 le 12 juin, portant cette mention: enregistré à Paris, le 14 juin 1847, folio 146, recto, cases 2 et 3, reçu 5 fr. et 50 cent. de décime, signé Delachaux et C^o.

D'un acte sous seings privés, en date à Paris du 22 juin 1847, M. Pierre-Alexandre-Marcelin COMPAIN-DUFLOT, marchand de bois, et M. Louis-Joseph DUFLOT, fils mineur émancipé, autorisé par son père à faire le commerce, demeurant l'un et l'autre à La Chapelle, rue de la Goutte-d'Or, 45.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. Entre: M. Delafroy, fab. de plâtre, rue de Lisbonne, 3, et Mlle Bigaudin, à Montigny. — M. Grouchy, commis-marchand, à Montigny. — M. Laborde, 10, et Mlle Gabut, rue St-Honoré, 44. — M. Braquet, apprêteur, à Nours (Somme), et Mlle Malfuson, rue Miroménil, 35. — M. Agnel, passementier, rue St-Croix-de-la-Bretonnerie, 51, et Mlle Balhan, Grand-rue-Verte, 38. — M. Thiercelin, avocat, rue St-Honoré, 350, et Mlle Thiercelin, à Eper-